38e Année - N° 2977. Le No 0 25 c. Paraît le Samedi 6 Novembre 1926

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DOUZE francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au Bureau du Journal ; à Paris, à l'Agence Havas, 62, rue de Richelieu, et dans les principales Agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....1,00
Réclames (la ligne).....0,80
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gre à gré

Les Richesses Naturelles des Alpes

LA HOUILLE BLANCHE

III

Dans un premier article nous avons indiqué le parti que nos populations pourraient tirer des beautés de notre pays en amenant dans nos régions les touristes et les voyageurs.

Nous avons, dans l'article suivant montré combien le développement de l'industrie pourrait être aidé par l'exploitation de nos richesses minières (baryte, lignite, anthracite, etc.).

Il nous reste à parler aujourd'hui d'un des plus grands facteurs de la richesse publique que notre pays possède en abondance et qui est insuffisamment exploité ; nous voulons parler de la force produite par les chûtes d'eau, auxquelles par opposition au charbon, on a apoliqué l'heureuse dénomination de "houille blanche".

A ce point de vue notre pays est particulièsement bien doté Signalons tout d'abord les forces hydrauliques de moyenne importance ; Le *Riou* d'Esparron avec une prise un peu au dessous du village et un canal sur la rive droite fournirait au point terminus, avec une chute de 500 mètres, une force de 1200 chevaux-vapeur environ. Le *Riou* de Reynier avec une eau un peu moins abondante et une chute légèrement inférieure pourrait fournir un millier de chevaux-vapeur. Ces deux forces pourraient aisément être groupées à la même usine au pied de Reynier.

A Authon le *Vançon* présente à Gourgourmont une chute naturelle de 80 mètres environ ; l'endroit serait merveilleusement choisi pour une captation de la rivière au point culminant de la dite chûte ; un canal sur la rive gauche serait creusé en encorbellement dans le rocher sur une longueur de 20 mètres environ. Il se prolongerait sur le flanc de la montagne et avec un trajet relativement court fournirait avec une conduite forcée, une hauteur de chute de 360 mètres. Les jaugeages effectués accusaient au plus bas étiage, un débit d'eau de 230 litres, ce qui fait environ 800 chevaux, force qui pourrait aisément être doublée la plus grande partie de l'année, et augmentée encore pendant les heures d'éclairage intense par un bassin réservoir en amont de la conduite forcée.

Cette force pourrait être utilisée pour l'exploitation des riches gisements de baryte de St-Geniez. Le canal empruntant au départ les terrains communaux d'Authon et de St-Geniez, l'utilisation de la chûte assurerait l'éclairage des deux communes et la force motrice dans les fermes et exploitations agricoles.

Mais la force la plus importante pourrait être obtenue à Sisteron par l'utilisation des eaux de la Durance captées à leur sortie de l'usine du Poët ; elle pourrait atteindre 20.000 chevaux au minimum Pendant la guerre on avait pensé établir une usine de produits chimiques pour les services de l'Armée. Cette exploitation n'ayant plus sa raison d'être dût être abandonnée ; l'étude de cette captation peut être avantageusement reprise. On objecte que par suite de l'accroissement du prix de la main d'œuvre, du matériel, de l'outillage, la réalisation de pareils projets est devenue beaucoup plus difficile ; nous en convenons, mais d'autre part il faut noter que l'accroissement de ces charges est compensée largement par l'augmentation de valeur de la chûte. Si avant la guerre la houille blanche était considérée partout comme le succédané de l'anthracite, que sera-ce aujourd'hui où ce produit atteint des prix fantastiques ?

Le seul fait de la prolongation de la grève des mineurs anglais a suffi pour créer en France une crise des charbons et arrêter nos Industries. Encore avons nous en ce moment les livraisons du charbon allemand faites en vertu du plan Dawes. Or la chûte de Sisteron équivaudrait à une mine de très forte importance en pleine exploitation.

En effet des calculs ont permis d'établir qu'un cheval-vapeur heure équivaut à la force produite par un kgr de charbon ; cette usine pouvant marcher sans arrêt produirait donc pour 24 heures l'équivalent de 480 tonnes de charbon

Pour nos pays l'intérêt réside non pas dans la création d'usines génératrices de forces qui transportent au loin les chevaux-vapeur, mais au contraire dans l'utilisation sur place de la force produite. Grâce à l'usine dont il s'agit on pourrait envisager la fabrication du carbure de calcium, les calcaires abondent en effet dans notre région, et l'électricité utilisée dans les fours Moissan, seuls capables de fournir la température de 4 à 5 mille degrés, permettrait la fabrication de ce produit qui a de si nombreuses applications. On pourrait également fournir la force et la lumière au village de Mison, à la section des Armands, au plateau de la Silve ainsi qu'aux quartiers du Gand et des Plantiers, le "Nouveau Sisteron".

La création de cette captation à l'usine du Poët et qui viendrait aboutir au Pont de Buech a pu paraitre onéreuse il y a quelques années ; elle serait à l'heure actuelle au point de vue financier, excellente à cause précisément de la crise mondiale du charbon qui en a fait hausser le prix de façon exagérée.

Il n'est pas douteux que si nos mandataires employaient à servir l'intérêt du pays, le temps qu'ils déploient dans de stériles agitations politiques il serait aisé de faire aboutir tous ces projets.

C'est à cette tâche que nous consacrerons le meilleur de nos efforts si nos compatriotes nous font l'honneur de nous choisir comme leur représentant.

Ils peuvent avoir l'assurance que tous les progrès qui seront de nature à améliorer la condition de nos populations et à créer la richesse dans nos contrées seront toujours l'objet de nos plus constantes préoccupations.

EMILE GALICI,

Docteur en Droit Es-Sciences Politiques et Economiques.
Lauréat de la Faculté de Paris.

Candidat des partis Républicain-Socialiste et Socialiste Indépendant à l'Election Cantonale de Sisteron.

LA REUNION DES CO-ARROSANTS

DU CANAL DE SISTERON

Les Co-arrosants du Canal de Sisteron se sont réunis samedi dernier à la Mairie à l'effet de nommer deux nouveaux syndics. On sait que la Commission a donné sa démission pour protester contre les violations flagrantes des conditions d'usage du canal par les arrosants de Ribiers. Ainsi que l'a lumineusement exposé dans un rapport un membre de la Commission, notre ami Baptistin Arnaud, les difficultés que nous rencontrons pour l'arrosage des terrains par le canal en question proviennent uniquement en effet des conditions déplorables dans lesquelles il est fait usage de l'eau entre la prise et le canal Armand.

Et cela, en violation de la convention qui a autorisé le passage du canal sur la commune de Ribiers. De sorte qu'à l'heure actuelle tout se réduit à une question d'exécution des clauses et conditions d'un contrat, c'est-à-dire à une question Juridique.

C'est pourquoi un co-arrosant au courant de la situation proposa à l'Assemblée comme Syndic, notre compatriote Emile Galici, Docteur en Droit. Ce dernier crut devoir se récuser en indiquant que, comme il n'habitait pas encore le pays, il lui paraissait préférable de désigner un co-arrosant qui fut sur place ; il déclara toutefois que d'ici peu lorsqu'il serait définitivement fixé dans la région, il serait à la disposition de ses compatriotes.

Un membre de l'Assemblée, M. Joseph Turcan ne manqua pas de faire à cette occasion une réflexion peu justifiée : la politique n'avait rien à voir en cette affaire puisque l'intéressé lui-même ne croyait pas devoir, pour l'instant, accepter les fonctions qu'on lui proposait. C'est ce que M. Galici fit remarquer justement à M. Turcan. Mais ce dernier était en verve de critiques acerbes ; comme elles étaient faites sur un ton peu parlementaire, il s'attira de vives répliques de la part des membres de la Commission. Tour à tour nos amis Pierre Buès, Baptistin Arnaud et Marius Siard rivèrent son clou à ce critique peu averti. En effet il paraissait ne pas connaitre le premier mot de la question et parlait de l'affaire du canal avec la même compétence qu'un aveugle discourant sur les couleurs.

En fin de séance, M. Joseph Turcan s'attaqua de façon peu courtoise et injustifiée à M. Emile Paret, le dévoué maire de Sisteron qui présidait la réunion avec beaucoup de tact et d'impartialité. Il apparut alors à tous que c'était le premier adjoint qui s'efforçait d'introduire la politique en cette affaire ; mal lui en prit, car si M le Maire dans sa haute sagesse et son esprit de conciliation bien connus dédaigna de répondre, M. le Docteur Robert ne manqua pas en quelques mots bien sentis de stigmatiser l'attitude de M, Turcan et les mouvements de l'Assemblée démontrèrent que l'opinion était unanime à blâmer la conduite de l'auteur de cette intervention aussi maladroite que peu fondée.

Le choix de l'Assemblée se porta alors sur MM. Jourdan et Levesque qui furent désignés à l'unanimité. Ce choix est excellent en tous points et il y a tout lieu d'espérer que ces Messieurs joints à ceux que le Conseil Municipal voudra bien désigner, solutionneront au mieux des intérêts de tous, l'irritante question du Canal de Sisteron.

Nous serions injuste si nous

© VILLE DE SISTERON

n'adressions pas ici nos sincères félicitations et nos remerciements à la Commission démissionnaire ; elle laisse à ses successeurs une situation financière des plus prospère ; elle a fait une œuvre considérable ; elle s'est trouvée en présence de difficultés que l'intransigeance des habitants de Ribiers a rendues insurmontables. Par son geste énergique elle a appelé l'attention des arrosants sur le véritable caractère de l'affaire. Ce sera l'honneur de la Commission qui s'en va d'avoir ainsi permis à ses successeurs de terminer le conflit en exigeant des usagers situés en amont de Sisteron, le respect absolu des conditions établies et des règlements en vigueur.

UN PRÉSAGE

En sortant de la réunion des coarrosants du Canal de Sisteron quelqu'un demandait : « Mais que diable avait donc M le premier adjoint pour chanter si fort ? » — Que voulez-vous ? ce fut le chant du Cygne !

On prétend en effet que lorsque l'oiseau cher à Léda sent sa dernière heure venue il lance dans les airs ses notes les plus aigües et ses cris les plus stridents. Il semble prendre à témoin le ciel de son infortune et de son suprême malheur.

Le premier adjoint lui, aussi se sent perdu (politiquement parlant, entendons-nous), il se hâte de jouir de son reste ! Et c'est là sans doute le motif qui lui fit critiquer sans rime ni raison, l'œuvre de tous ceux qui s'efforcent de faire quelque chose.

Ah ! il est pénible de voir le groupe des partisans fondre

"Comme fond une cire au souffle d'un brasier"

et peut-être plus encore de :

Partir sachant que nul ne va vous regretter !
A peine avoir l'écharpe et déjà la quitter !

C'est là en tout cas une chose à laquelle il faut vous résigner, M. Turcan ! Vous ne sauriez y échapper maintenant.

L'ESCAMOTAGE des " 45.000 "

On ne sait que trop que malgré l'état lamentable de nos finances, la Chambre cartelliste, qui avait promis le prélèvement sur le capital et la suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires, n'a pas hésité à octroyer la bagatelle de « 45.000 » à ses membres. Mais ce qu'on ignore dans le public, c'est la façon honteuse dont le vote a été obtenu. Le coup fut bien monté et personne dans la presse quotidienne n'a osé insister sur la manière dont il fut préparé.

C'est le Samedi 31 Juillet que furent votés les 45.000. Mais dès la veille, les batteries avaient été préparées à l'instigation de MM. Barthe et Girod, questeurs assistés de quelques députés vraiment trop cupides. Il s'agissait d'empêcher un vote public sur l'augmentation de l'indemnité parlementaire afin que nul électeur ne sache jamais par qui avait été votée cette mesure rattachée (sans doute par ironie !) à un projet intitulé « Projet destiné à procurer des ressources fiscales et à assurer l'assainissement financier ! ». Ceci est déjà un comble comme le fit remarquer un parlementaire auquel il restait quelque pudeur et qui s'écria :

— Pour assainir, vous pillez le budget ! Curieuse formule !

— Donc le vendredi on fit voter en catimini et sous prétexte d'activer les débats une addition au règlement d'extrême urgence, disant que les demandes de scrutin devraient être désormais revêtues de 50 signatures au lieu de vingt comme par le passé ! Vous saisissez la manœuvre ! Les communistes qui ne sont que 28 et dont on connaissait les intentions hostiles au projet de relèvement de l'indemnité parlementaire ne pouvaient plus demander un scrutin public sur les 45.000 ! Le tour était joué !

Et le lendemain on votait les 45.000 à mainlevées, sans procéder même à la contre-épreuve ! »

— Nous disons, nous, qu'une semblable augmentation dans les circonstances atrocement difficiles que nous traversons est un scandale et un défi à l'opinion publique.

— Que répondront les Baron, Gardiol et Michel aux fonctionnaires, aux retraités, aux cheminots aux salaires de famine, auquel on vient d'allouer 12 pour 100 d'augmentation ? 12 pour 100 sur un salaire moyen de 6.000 ? Cela fait 720 fr. d'augmentation que l'on juge suffisants pour faire face à la cherté croissante de la vie. A ces parlementaires, c'est 18.000 fr. d'augmentation qui sont nécessaires !

— Que diront-ils enfin aux malheureux mutilés, aux veuves, aux orphelins, aux ascendants auxquels les pensions allouées ne correspondent plus aux prix actuels de l'existence ?

— Tous ces sacrifiés trouveront odieux de se serrer la ceinture en face de tous ces « ventres dorés » que sont nos parlementaires.

— Et tous, à la première occasion, signifieront, à ces mandataires infidèles la mésestime dans laquelle ils les tiennent.

CEREMONIE COMMEMORATIVE

La population Sisteronnaise a tenu comme les années précédentes à rendre un pieux hommage au souvenir de ses enfants tombés au champ d'honneur

Les enfants des écoles publiques, les Sociétés de Secours mutuels, la Section des Mutilés, l'Entr'aide féminine, la Société Musicale *Les Touristes des Alpes* assistaient à cette émouvante manifestation.

La municipalité, M. le Maire en tête était presque au complet ; M. le 1er adjoint, seul faisait défaut.

C'est aux sons d'une marche funèbre « Dernier Sommeil », aux accents si émouvants et si propres au recueillement que le Cortège s'est rendu au Cimetière

Là, notre sympathique ami Alfred Colomb, le dévoué président de l'Amicale des Mutilés, prononça un pathétique discours. En des termes élevés il sut magnifier la conduite héroïque de nos chers disparus, et ses accents poignants empreints d'une profonde émotion arrachèrent des larmes à tous les assistants.

Puis notre excellent camarade et ami Emile Paret, le distingué maire de Sisteron, d'une voix forte appela les noms de nos concitoyens « morts au champ d'honneur ». Avec une éloquence sobre il dit combien la ville de Sisteron a gardé profond en son cœur le souvenir de ses enfants disparus ; et dans une envolée superbe il adressa au nom de la population toute entière une suprême pensée à ceux qui sont tombés pour la défense d'un Idéal de Justice et de Liberté.

Enfin M. Grosjean, sous-préfet délégué par M. le Préfet en quelques mots exprima l'espoir que le sacrifice des héros n'aura pas été vain et que désormais de semblables cataclysmes ne pourront plus s'abattre sur l'humanité.

Et pendant que les *Touristes des Alpes* faisaient entendre un dernier morceau qui, par ses accents tristes et mélodieux, portait au recueillement, la foule éleva sa pensée vers ceux qui donnèrent leur sang pour la défense de la communauté.

Contre l'illégalité

La violation de la loi commise par les Pouvoirs publics en retardant au delà du délai légal, la date des élections de Sisteron provoque dans toute la presse une légitime indignation.

A Digne "La Gazette des Alpes" et le "Journal des Basses-Alpes" de cette semaine s'élèvent avec véhémence contre de semblables procédés. La presse régionale elle-même s'émeut.

A Marseille "Le Petit Marseillais" du 2 Novembre a publé l'entrefilet suivant :

A propos d'élections. — Le 31 juillet dernier, sur pourvoi formé par M. Emile Galici docteur en droit, le Conseil d'Etat annulait l'élection de M. Jourdan, proclamé conseiller général le 26 juillet 1925. Or la loi exige qu'en cas de vacance, les électeurs soient réunis dans le délai de trois mois. Cependant, les autorités compétentes ne semblent avoir pris jusqu'à ce jour, aucune mesure, afin qu'il soit pourvu au remplacement du conseiller général invalidé. Cette situation préoccupe vivement une partie de la population sisteronnaise qui espère fermement qu'il sera remédié bientôt à cet état de choses.

A Grenoble. " Le Petit Dauphinois " du 3 novembre examinant la question au point de vue Juridique conclut à la violation de la loi et déclare que des explications seront demandées à M. le Ministre de l'Intérieur à la tribune de la Chambre dès la rentrée. Voici son article :

La légalité violée. — Le 31 juillet dernier, sur pourvoi formé par M. Emile Galici docteur en droit le Conseil d'Etat annulait l'élection de M. Jourdan, proclamé conseiller général de Sisteron au deuxième tour de scrutin, le 26 juillet 1925.

Or, l'article 22 de la loi du 10 août 1871 relative à l'organisation des conseils généraux porte :

« En cas de vacance les électeurs devront « être réunis dans un délai de 3 mois ».

Sans doute, le même texte dans son paragraphe « in fine », déclare que « la Commission départementale est chargée de veiller « à l'exécution du présent article. Elle « adresse ses réquisitions au Préfet et, s'il y « a lieu, au Ministre de l'Intérieur ».

Ce pouvoir donné à la Commission départementale est destiné à suppléer à l'inertie de l'Administration ou à sa mauvaise volonté ou à son ignorance.

En l'espèce, M. le Ministre de l'Intérieur avait été avisé officiellement de cette vacance par M. le Préfet des Basses-Alpes, le 13 septembre dernier, sur l'invitation de l'Assemblée départementale elle-même, à l'occasion d'un incident survenu à la séance de rentrée du Conseil général.

Dans ces conditions, l'Administration ne peut arguer de son ignorance. Malgré cela jusqu'à ce jour, encore que le délai impératif de trois mois prévu par la loi soit écoulé, aucune mesure n'a été prise pour pourvoir au remplacement du Conseiller général de Sisteron. L'incurie ou la mauvaise volonté de l'Administration a ainsi privé pendant de longs mois un canton de son représentant à l'Assemblée départementale.

Nous ne manquerons pas, dès la rentrée du Parlement, de faire poser une question sur ce sujet à M. le Ministre de l'Interieur, à l'effet de connaitre les raisons qui ont pu motiver un retard si préjudiciable à l'intérêt de tous.

* * *

Ainsi qu'on le voit la presse, sans distinction d'opinion, flétrit le régime du bon plaisir et des manœuvres qui voulaient favoriser un parti, lequel n'ose même plus affronter la lutte !

Monsieur le Ministre nous saurons vous rappeler au respect de la légalité.

Chronique Locale

SISTERON

Le Culte des Morts

Durant les trois jours de fête, la population sisteronnaise qui a toujours conservé en tête de ses plus chères traditions le culte des morts, s'est rendue en foule au cimetière. Chacun avait à cœur de déposer sur le tombeau de famille la pensée du souvenir et les fleurs qui la symbolisent ; Puis dans une incursion à travers le Campo Santo, c'était un long hommage à la mémoire des amis.

Le Chrysantème, aujourd'hui, est la fleur recherchée pour témoigner à nos chers disparus les regrets qu'ils laissent parmi nous, aussi, c'est à profusion qu'elle a été apportée sur les tombes, et qu'elle les a enveloppées d'un même sentiment, d'un même amour, causant les mêmes regrets.

* *

Un beau geste

A l'occasion de l'anniversaire de la commémoration de nos camarades morts pour la France, Madame Clergue Albert à la mémoire de son regretté mari, a fait don à l'Amicale des Mutilés de Sisteron de la somme de vingt francs.

La Commission, très touchée de ce geste, adresse à Madame Clergue ses bien sincères remerciements.

* *

Ligue Patriotique des Françaises

Un service funèbre pour les soldats de Sisteron, tués pendant la grande guerre, sera célébré dans notre cathédrale le 11 Novembre à 10 heures du matin.

Toute la population et bien spécialement les familles des militaires tombés au champ d'honneur sont priées d'y assister.

Il ne sera pas envoyé d'autre invitation.

L'abondance des matières ne nous permet pas, à notre grand regret, de publier dans ce numéro les excellents vœux émis par la Ligue des Droits de l'Homme, et le Coin du Poète. Nous renvoyons leur publication à un prochain numéro.

Avis

M. Joseph LAUGIER informe ses amis et clients qu'il a rattaché son commerce de Bière et Limonade à l'établissement opérant sous le nom de **CAVE NATIONALE**, 56 rue Saunerie, à Sisteron, pour le commerce des VINS et SPIRITUEUX.

CAVE NATIONALE
— 56, Rue Saunerie, SISTERON —

Ouverture le 8 Novembre de cet établissement.

Vente en gros et en détail de Vins fins et de table de 1e choix, — Liqueurs et apéritifs. — Bière et Limonade.

La viande congelée
vaut la viande fraiche

(Extrait du Rapport de M. le Professeur H. Martel, Directeur du Service Vétérinaire à la Préfecture de Police de Paris, Membre de l'Académie des Sciences).

« De tous les aliments, la viande fraiche est certainement le plus coûteux. Il ne faut donc pas s'étonner si les bourses modestes recherchent un aliment de remplacement de prix moindre, capable de fournir à l'organisme un nombre égal d'éléments reconstituants. A cet égard, la viande congelée constitue l'Aliment de remplacement idéal. »

La Viande Congelée
est en vente à la **Boucherie RICHAUD**, *rue Saunerie, Sisteron.*

Le rôle fecond des Banques Régionales s'explique par la connaissance profonde des gens et des choses au milieu desquels elle vit.

© VILLE DE SISTERON

ETAT-CIVIL

du 30 Octobre au 5 Novembre 1926

NAISSANCES

Simonne Rose Andrée Richaud, rue Saunerie.
Aimé Antoine Leydet, quartier La Barlière.
Mathieu Tenace, rue Deleuze.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Entre Gabriel Edouard Alexandre Blanc, maréchal-ferrant à Sisteron et Laure Louise Augusta Moyne, s. p. à Sisteron.

Entre Gaston Placide Léon Latil, cultivateur à Sisteron et Lucie Rose Revest, s. p. à Oraison.

Entre Justin Antoine Elie Rolland, électricien à Sisteron et Jeanne Joséphine Françoise Izard, s. p. à Sisteron.

MARIAGES

Néant.

Décès

Mathieu Moynier, 65 ans, hôpital.

Foire

Après demain lundi grande foire à Sisteron

REMERCIEMENTS

Madame Veuve Roman, M. Roman, facteur des Postes à Sisteron et sa famille remercient bien sincèrement les parents, amis et connaissances, des marques de sympathie et des témoignages d'affection qui leur ont été données à l'occasion du décès de leur époux et frère regretté **ROMAN Adrien**, mutilé de guerre décédé à Gap le 27 Octobre 1926.

A Remettre

FONDS D'ÉPICERIE

Très bien situé

CONSEIL A SUIVRE

Dans toutes les affections des bronches et des poumons accompagnées d'essoufflement, d'oppression, d'expectoration opiniâtre la Poudre Louis Legras réussit merveilleusement. En moins d'une minute, elle calme les crises d'asthme de catarrhe, d'essoufflement, la toux des bronchites, les suites de pleurésie et d'influenza, et guérit progressivement. Une boite est expédiée contre mandat de 3 fr. 25 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1, Bd Henri IV, Paris.

Ford

THE UNIVERSAL CAR

Cinq voitures occasion

à enlever de suite — Prix très bas

GARAGE BUES

Avis

M. CHAIX Maurice informe ses fidèles clients qu'il vient d'ouvrir rue Saunerie un

MAGASIN d'AMEUBLEMENT

où ils trouveront tout ce qu'il faut pour rendre l'intérieur du logis coquet et confortable.

Lire l'annonce en troisième page.

BANQUE DES ALPES

(Société Anonyme au Capital de 3 millions)

Ancienne Banque

CHABRAND et P. CAILLAT

Siège Social à Gap, Rue Carnot

Agences ouvertes tous les jours { Embrun. Laragne. Saint-Bonnet. Sisteron.

Comptes-Courants Commerciaux

Dépôts de fonds avec intérêts

Encaissements d'effets de Commerce

Achat et Vente de Monnaies Etrangères

Opérations de Bourse

Paiement de Coupons

Location de Coffres-forts.

AUTOMOBILES CITROËN

Quelques Prix :

Type B - 12	
Camionnette Normande	19.000 francs.
Torpédo 5 places	20.500 —
Conduite Intérieure	24.000 —
Type B - 14	
Torpédo série	23.500 —
Torpédo Grand Luxe	25.000 —
Conduite Intérieure	30.000 —
Camion 1 tonne B - 15	
Chassis	20.000 —
Plateau, avant Torpédo	21.500 —
Plateau, avant Conduite intérieure	22.000 —

NOTA. — Tous les modèles CITROEN, sans exception, sont imposables 9 c.v. Ils ont les freins sur les 4 roues.

La B - 14, la merveille du SALON de PARIS est exposée chez l'Agent.

PROCHAINEMENT, vous y verrez la B 15 le fameux CAMION 9 CHEVAUX.

Garage BUÈS Frères

Etude de Me **BUES**, notaire à SISTERON (B-A)
Successeur de Me **Borel**

Vente de Fonds de Commerce

Premier Avis

D'un acte reçu par Me Guillaume **Buès**, Notaire à Sisteron du trente Octobre dernier, il appert que Monsieur Jean Baptiste Paul **Giordano**, Limonadier et Madame Thérèse **Fantone**, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Sisteron, ont vendu à Monsieur Henri Jules Martin **Francou**, journalier, et Madame Julie Antoinette **Chouquet**, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Roquefort-la Bédoule, le fonds de commerce d'**Epicerie et de Débit de Boissons** liqueurs et spiritueux qu'ils exploitaient à **Sisteron**, faubourg de La Baume.

Oppositions dans les dix jours de la deuxième insertion, en l'étude de Me **Buès**, Notaire à Sisteron, domicile élu.

BUÈS.

CABINET DENTAIRE

E. Casagrande

10, Place de l'Horloge, Sisteron, **reçoit tous les jours**, de 9 h à midi et de 2 h. à 5 heures

Etude de Me **Buès**, Notaire à Sisteron (B-A)
Successeur de Me Borel

Vente de Fonds de Commerce

Premier Avis

D'un acte reçu par Me Guillaume **Buès**, Notaire à Sisteron du 31 Octobre dernier, il appert que Monsieur **Louis Ferdinand Richaud** Boulanger demeurant à Sisteron, a vendu à Monsieur **Auguste Charles Burle**, Boulanger demeurant à Clamensane, le fonds de commerce de **Boulangerie** qu'il exploitait à **Sisteron**, rue Saunerie, dans un immeuble appartenant à Monsieur **Roman**.

Oppositions dans les dix jours de la deuxième insertion, en l'étude de Me **Buès**, Notaire à Sisteron domicile élu.

BUÈS.

Etude de Me Paul Louis **MASSOT**
Notaire à La Motte-du-Caire (B-A.)

Vente de fonds de Commerce

Premier Avis

Suivant acte reçu par Me **Massot**, notaire à La Motte-du-Caire, le deux octobre mil-neuf cent vingt-six, enregistré à La Motte-du-Caire le onze octobre, folio 72, case 400,

Monsieur Jules **Capus** et Madame Pauline Angeline **Bernard** son épouse, cafetiers demeurant à Sisteron,

Ont vendu à Monsieur Auguste **Juran** et à Madame Marguerite Octavie **Ailhaud**, son épouse, cafetiers demeurant à La Motte-du-Caire, le fonds de commerce de **Café** connu sous le nom de *Café de la Paix*, qu'ils exploitaient à **Sisteron**, rue Saunerie.

Les oppositions seront reçues à La Motte-du-Caire, en l'étude de Me **Massot**, domicile élu, dans les dix jours au plus tard du deuxième avis.

Pour premier avis,
P. MASSOT.

HERNIE

Membre du Jury et Hors Concours

R.C. Seine 102.310

Grâce aux célèbres Appareils sans Ressort **COMPRESSION SOUPLE**

de **M. GLASER** le grand spécialiste de Paris, bd Sébastopol 44 (Anc. No 63) la hernie, infirmité dangereuse et souvent mortelle n'est plus désormais qu'un vain mot.

Sanctionnés officiellement par le Corps Médical, le 5 juillet 1922 ces nouveaux appareils appliqués à des milliers de désespérés réalisent chaque jour des prodiges et procurent à tous ceux qui les ont adoptés la **SECURITE** la **SANTÉ**, et selon l'avis des malades eux-mêmes, la **GUERISON DEFINITIVE.**

Devant de tels résultats, garantis toujours par écrit, les personnes atteintes de hernies doivent s'adresser sans retard à **M. GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils à :

LES MÉES, 12 Novembre, de 10 heures à 4 heures, Hôtel Barras.

DIGNE, 13 Novembre, hôtel Boyer Mistre.

SISTERON, mercredi 17 Novembre de 8 heures à 3 heures hôtel des Accacias.

Nlle CEINTURE PERFECTIONNEE

pour déplacement tous organes

TRAITE de la HERNIE franco sur demande à M. GLASER, 44, Bd Sébastopol, PARIS

LOCATION d'AUTOMOBILES

ALLIBERT

CAFE DES ALLIES - SISTERON - Téléphone 3

« Au Confort pour tous »

CHAIX MAURICE

RUE SAUNERIE — SISTERON

AMEUBLEMENT en tous genres et pour toutes les bourses

LITERIE Fer et Cuivre
GLACES, CHAISES, FAUTEUILS

En un mot tout ce qu'il faut pour être bien chez soi.

(Le Magasin est ouvert de 7 heures à midi et de 1 heure 30 à 7 heures du soir)

Location d'Autos

—(Voiture spéciale pour le transport des malades)—

Jean RULLAN

Rue Mercerie - SISTERON - Basses-Alpes

TELEPHONE 17.

BUVEZ L'EAU MINÉRALE

de SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

GARANTIE NATURELLE

Exempte de gazéification artificielle R. C. N° 1469

Pour renseignements s'adresser au Directeur de la Source de Saint Pierre-d'Argençon

Agriculteurs ?... Réfléchissez !...

ACHETEZ VOS MACHINES DE RECOLTE

Moissonneuses, Faucheuses, Râteaux, Tracteurs, Batteuses

à l'Agent capable de les réparer vite et bien aux meilleurs prix

ALBERT AILHAUD

Agent Mackormik

La MOTTE-DU-CAIRE (Basses-Alpes)

© VILLE DE SISTERON

Location d'Automobiles

JEAN GALVEZ

Café du Commerce — SISTERON

—o— *TELEPHONE 9.* —o—

Magasin de Chaussures

Ancienne Maison Chastel

E. JULIEN

Rue Saunerie, SISTERON, Près de la Poste

Grand assortiment de

Chaussures

de luxe, sport, travail

pour

hommes, femmes, fillettes, garconnets et bébés

Pour les réparations continuer de s'adresser au magasin de la Rue Droite N° 11.

Ne souffrez plus des pieds

Vous trouvez aussi chez JULIEN tous les appareils du Docteur SCHOLL pour les pieds sensibles ou déformés

Seul dépositaire de la marque

« Inusor »

Grand choix de pantoufles à semelle pneu d'auto qui est plus durable et moins chère que le cuir.

Acheteurs ! Réfléchissez !

Coûter peu à l'achat est bien.
Coûter moins à l'usage est mieux.
Valoir encore beaucoup six ans après est encore mieux.

C'est pourquoi

La RENAULT

est la voiture

économique par excellence, quand on tient compte des dépenses occasionnées par les trois facteurs :

Prix d'achat,
Frais d'usage et d'entretien,
Valeur de revente.

De plus, elle vous donne la sécurité par ses freins sur les 4 roues, en supprimant les dérapages et les risques d'accidents.

Rappelez-vous, d'autre part, qu'une voiture sans freins sur les roues avant n'est plus une voiture moderne.

Garage Moderne — Francis JOURDAN

Aux Grands Garages :

Les Grandes Marques :

PEUGEOT
La Grande Marque Nationale

BERLIET
Le Roi des véhicules utilitaires

AMILCAR
Ses rapides petites voitures 6 et 7 H. P. (son grand sport 115 à l'heure)

FIAT
La nouvelle 7 C. V.

ROCHET SCHENEIDER
La voiture de qualité incomparable

PANHARD ET LEVASSOR
La voiture de grand Luxe

GARAGE MODERNE, Veuve LAMBERT

GAP (H.-A.) — *Succursale à* **SISTERON** (*B.-A.*)

Vente à crédit (Agence exclusive pour les Hautes et Basses-Alpes) **Essais gratuits de tous modèles**

LOCATION D'AUTOMOBILES

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON